



L'association pour la protection de
l'environnement du lac Ste-Marie

Les grands rendez-vous

Environnement et développement durable

Merci, M. le maire, de nous avoir invités à participer à ces rendez-vous de Saint-Adolphe-d'Howard, de nous donner l'occasion de dire ce qui nous a attiré ici, et ce que nous voudrions laisser comme héritage à nos enfants.

L'APEL Ste-Marie

Un mot pour vous dire que notre association créée il y a plus de 21 ans représente plus de cent membres, que nos concitoyens sont à plus de 40% résidents à plein temps et que notre collectivité contribue de façon importante à la santé économique, sociale et environnementale de Saint-Adolphe d'Howard

L'environnement durable, c'est quoi?

Avant de s'engager dans un développement sur le développement durable, il est bon de préciser qu'est-ce qu'il faut entendre exactement par « développement durable ».

Développement durable: mode de développement veillant au respect de l'environnement par une utilisation raisonnée des ressources naturelles, afin de les ménager à long terme. (Larousse 2004)

C'est la seule façon de gérer qui tienne compte de l'environnement et des générations futures.

Pourquoi Saint-Adolphe d'Howard?

La première question que nous nous posons c'est pourquoi nous avons choisi Saint-Adolphe-d'Howard comme lieu de résidence? C'est que nous avons succombé au charme de cette petite municipalité des Laurentides. Nous en avons entendu parler, ou nous avons vu des publicités nous présentant son cachet particulier : ses montagnes, ses lacs, sa verdure, etc. Son patrimoine naturel est spécial. La beauté de ses paysages est unique et frappante. Ce décor et cet environnement sain sont une promesse de tranquillité, d'air pur, de joie de vivre près de la nature.

La pollution, le bruit ne sont pas de bons vendeurs, nous le savons tous. Et Saint-Adolphe-d'Howard nous offre un environnement qui est prometteur au niveau de la qualité de vie. Il est très important de le conserver. Vous-même, M. le maire, n'avez-vous pas été élu parce que vous vous êtes affiché clairement pour le respect de l'environnement!

Nous avons choisi de vivre ici parce que des villes comme Sainte-Agathe ou Saint-Sauveur ne nous offraient pas l'environnement que nous souhaitions, et nous souhaitons ne pas nous retrouver dans un environnement qui ressemblerait un jour à l'environnement de ces villes voisines. Ce qui est intéressant en plus, c'est que les services offerts par nos voisins, par exemple un hôpital, sont à portée de main, une douzaine de kilomètres tout au plus.

Évoluer vers quoi?

Saint-Adolphe-d'Howard doit évoluer et va évoluer, c'est normal et souhaitable. Quelle direction doit prendre cette évolution? Je crois d'abord qu'elle doit se faire avec un principe en tête : ce que nous avons actuellement, nous l'empruntons à nos enfants et il faut le leur remettre en bon état.

Nous savons ce que nous ne voulons pas que Saint-Adolphe devienne, et je me répète : une ville comme Sainte-Agathe ou Saint-Sauveur. Nous voulons que Saint-Adolphe-d'Howard devienne de plus en plus une référence des activités vertes. Ce serait bien que Saint-Adolphe-d'Howard développe des activités récréo-touristiques de plein-air afin de créer un pôle d'attraction unique. Ces attractions, en plus de faire connaître notre coin de pays, assureraient également la quiétude des résidents et la mise en valeur de l'environnement naturel.

Il faut privilégier les projets de développement récréotouristiques à caractère « écologique » qui s'intègrent de la façon la plus harmonieuse possible au cadre naturel. Par exemple, favoriser des projets (hébergement, loisirs, détente, sports) qui requièrent des équipements et infrastructures de moindre importance ou dont la capacité d'accueil pour la clientèle est limitée afin de ne pas compromettre l'intégrité écologique des lieux.

Il faut une offre de services variés qui incite les gens à venir chez-nous, et à y rester plus d'une journée. Ces activités récréo-touristiques vertes, il serait souhaitable que nous en ayons pendant les quatre saisons.

L'atout majeur de la municipalité étant sa proximité de la nature, voici des activités structurantes qui s'arriment avec les principes énumérés ci-haut. Remarquons d'abord qu'il en existe déjà plusieurs qui ont cette orientation, nous pensons entre autres au ski de fond, à la raquette, aux tournois de pêche, à la course de bateaux-dragon cette année, ou à la traversée des trois lacs.

Voici d'autres activités qui iraient dans la même ligne:

- Formation en voile, kayak
- Orientation en forêt
- Hébertisme
- Interprétation de la faune et de la flore
- Ski de fond (aménagement de pistes toutes catégories)
- Conserver les pistes de ski alpin au mont Avalanche
- Ajouter d'autres pistes de raquette
- Hébergement
- Aménagement d'un kiosque touristique devant l'église où, en plus de renseignement touristique, il y aurait offre de produits du terroir et d'artisanat
- Camping avec plus de services
- Pistes cyclables autour du lac Saint-Joseph
- Sentiers de randonnée
- Etc.

Ce genre de projets, plus il y en aura, plus Saint-Adolphe-d'Howard sera « **la** » référence pour le tourisme vert. Et évidemment, ces activités présupposent de l'hébergement et de la restauration de qualité. Et des activités de ce genre ne détruisent pas ce qui fait l'attrait de Saint-Adolphe, au contraire.

Ce qu'il faut éviter:

D'un autre côté, tout ce qui vient porter préjudice au paysage, aux rives et à la quiétude des citoyens devrait être proscrit, et sans équivoque. Par exemple, la détérioration de la qualité de nos lacs amènerait une perte importante pour notre municipalité. Il est aussi très important que nos lacs dits navigables demeurent avant tout habitables. Il est triste de savoir que, actuellement, des propriétaires fuient leur résidence, vont ailleurs les fins de semaine à cause du bruit difficilement supportable venant des embarcations motorisées sur notre petit lac.

Un sujet d'actualité, c'est le sentier pour la moto-neige. Tout d'abord il est important de préciser que nous n'avons rien contre la moto-neige, en autant qu'elle ne dérange pas les citoyens. Cependant, l'APEL Ste-Marie n'acceptera jamais un sentier de moto-neige sur le lac du même nom. Ce parcours constitue à toute fin pratique le déploiement d'une autoroute sur le lac à quelques mètres des terrains riverains mettant à risque la sécurité et la quiétude des riverains.

Même le gouvernement du Québec a interdit le déploiement de tels parcours dans certains parcs de la province pour protéger la faune, et les résidents du lac Ste-marie valent plus que des chevreuils... Ce parcours est aussi très dangereux, car il utilise une partie de lac qui gèle très tard, et dégèle très rapidement, à cause du courant de la rivière et de l'émissaire des eaux usées qui envoie une eau plus chaude que l'eau environnante. Certains motoneigistes il y a quelques années ont eu l'occasion de vérifier cette affirmation.

Les pistes de ski de fond et de raquette sur le lac ont perdu cet hiver tout leur attrait et sont même devenues dangereuses à utiliser. Finalement, ce parcours permettant six semaines d'activités est le reflet d'un choix à l'enseigne de la facilité en prétendant faussement qu'il y va de l'économie du village. Si l'économie était à ce point importante dans ce dossier, alors un parcours en forêt permettrait d'étendre à douze semaines la pratique de cette activité, et ce, en toute sécurité et en respectant les citoyens.

Autres suggestions:

Il est important que la municipalité continue sa campagne de prévention contre les algues bleues et les moules zébrées. Par ailleurs, est impératif de trouver une solution à l'érosion de nos rives causée par les bateaux avec ballasts, trop puissants, trop bruyants et définitivement non-adaptés à la configuration de notre lac.

Il faut porter une attention très vigilante à la topographie et aux différents milieux naturels lors de la conception et la réalisation de projets immobiliers. Les outils d'urbanisme, notamment des plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) avec des objectifs et critères précis (ex : formes et couleurs des bâtiments, préservation des espaces boisés sur la propriété), doivent être mis de l'avant ou révisés au besoin afin d'accroître la protection et la mise en valeur du cadre naturel de nos rives et nos sommets.

Il faudrait aussi s'assurer que les nouveaux propriétaires minimisent les perturbations des sites lors de la construction et de l'aménagement de leur terrain. Tout propriétaire devrait préserver la végétation existante et respecter harmonieusement les caractéristiques naturelles des sites (topographie, hydrographie, nature des sols);

La municipalité doit voir aussi à inventorier, conserver et mettre en valeur les milieux humides, et contribuer à la protection et la restauration des habitats fauniques et floristiques.

Il serait très utile de préparer à l'avance une brochure pour les développeurs et les courtiers en immeuble. Ces brochures traceraient à l'avance des lignes de conduite pour ces gens et leurs clients, et ils sauraient exactement à quoi s'attendre en venant chez-nous.

Finalement, le conseil municipal doit porter moins d'attention aux quelques personnes qui contestent les projets d'activités vertes. Ces gens opposent maladroitemment d'une part environnement et qualité de vie et d'autre part développement économique alors que l'un ne s'oppose pas à l'autre quand cela est fait de façon convenable. Qui plus est, cette minorité, ne représente pas le citoyen de demain qui voudra retrouver à Saint-Adolphe d'Howard ce que nous essayons de préserver aujourd'hui.

En conclusion:

Je crois que les citoyens de Saint-Adolphe- d'Howard sont fiers de leur municipalité et de ses attraits, ils souhaitent un développement où ces attraits perdureront pour les générations à venir. **Ils sont ici non pas pour consommer Saint-Adolphe, mais pour l'enrichir.**

Denis Beaulieu

Président de l' APEL Ste-Marie